

Dans le Rhône, Fenech perd son siège pour un buffet

Emilie Privat

QUOTIDIEN : samedi 29 mars 2008

«Une intolérable atteinte au suffrage universel.» S'estimant «victime d'une procédure discriminante», le député du Rhône Georges Fenech en a appelé jeudi soir à Nicolas Sarkozy et à Bernard Accoyer, le président de l'Assemblée nationale, après l'invalidation par le Conseil constitutionnel de son élection de juin 2007. Une décision assortie d'une inéligibilité d'un an. Motif de la sanction des sages : la présentation dans ses comptes de campagne de «*dépenses directes et non par l'intermédiaire de son mandataire financier*». En clair, un buffet de campagne a été réglé par une militante, qui s'est ensuite fait rembourser, ce qui constitue une infraction au code électoral. Jacques Remiller, député UMP de l'Isère, a «déploré les difficultés liées aux règles relatives aux comptes de campagne» et suggère à Bernard Accoyer de penser à une simplification dans le projet de loi de réforme des institutions. Les membres du Conseil constitutionnel ont déjà annulé les élections de trois autres députés UMP.